



Obliger un propriétaire soit disant pauvre....

Par **krumpet**, le 13/02/2012 à 17:51

Bonjour,

Je loue depuis un mois un logement certes très grand et pas cher mais qui présente beaucoup de problèmes.

J'aurais bien loué autre chose mais j'étais coincée..

Donc d'abord j'ai repeint intégralement l'appart (83m2) à mes frais en échange de un mois et demi de loyer.. Ca m'a couté plus cher sans compter la main d'œuvre. Je pense que pour les frais je l'ai dans l'os....

Ensuite, j'aimerais savoir ce que je peux exiger (sous éventuelle menace du tribunal d'instance) ou ce que je peux demander avec éventuelle pression (menace d'association de consommateur ou autre)

Le propriétaire est architecte, possède beaucoup de logements...

L'agence m'a dit gentiment (grrrr) que le propriétaire a peu de moyen et que mon appart lui coute plus en charge qu'il ne donne des revenus...

Soucis:

J'ai des infiltrations (qui réapparaissent même avec 15 couches de peintures) et il s'avère que le toit (au dessus de moi) n'est pas étanche, d'ailleurs le tableau électrique se trouve sous un velux vétuste!

Il manque des gardes corps à chaque fenêtrés (80cm du plancher) je suis au 2ème.. là il me semble que c'est une réelle obligation.

Il manque plein de bloque volet (j'ai du enlever un nid de pigeon -_-) je vis donc à moitié dans le noir vu le vent dans ma ville!

L'entrée de l'immeuble est absolument dégueulasse, c'est noir autour des poignées et des interrupteurs, de la crasse partout.

Voilà il y a d'autres trucs mais moins important...

Merci de m'avoir lue! :)